



## Déclaration liminaire du Sgen-CFDT au CHSCTD du 31 mai 2022

Monsieur Le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

Ce dernier CHSCTD de l'année scolaire 2021-22 est l'occasion de faire un focus sur l'actualité de l'Education Nationale.

« Où sont passés les candidats des concours de recrutement des enseignants ? » questionne France Info dans un podcast du 12 mai. Le lendemain, le 13 mai, Le Monde titre un article « Concours enseignants : la chute du nombre de candidats inquiète la profession ».

Face à cette pénurie annoncée de recrutement, l'Académie de Nancy-Metz fait preuve d'imagination... Par quel moyen ? Grâce à la brigade numérique... Brigade numérique qui fait couler beaucoup d'encre, ici, et même chez les bretons : début mai, le quotidien Ouest France consacrait un article à ce sujet en relevant les réticences de la majorité des syndicats. La position du Sgen sur cette expérimentation est nette. Un enseignement de qualité ne peut reposer que sur une présence réelle de l'enseignant auprès de ses élèves. Circuler dans les rangs, observer les réponses des élèves, réagir en conséquence, ajuster sa leçon,...c'est bien le cœur du métier. C'est aussi la seule façon de faire progresser les élèves et de leur permettre d'atteindre les compétences essentielles pour devenir un citoyen éclairé.

Mais alors...Quelle solution pour éviter la propagation du virus « PP22 : pénurie de prof à la rentrée 2022 » ? Une solution simple et efficace : la revalorisation du métier. Ceci passe certes par la rémunération mais aussi et surtout par les conditions de travail :

- des effectifs par classe en deçà de 25 quelque soit les établissements, en deçà de 20 pour les établissements des réseaux d'éducation prioritaire
- une prise en compte des métiers de l'éducation victimes aujourd'hui de leur précarité. Le Sgen sera particulièrement vigilant à l'avancée de deux dossiers : le premier dossier concerne les Assistants d'Education. La publication du Décret d'application du texte de loi de mars 2022 doit se faire sans tarder afin de concrétiser leur possibilité de CDIisation. Le second dossier concerne les AESH. Une revalorisation salariale et une amélioration de leur condition d'exercice est indispensable afin de rendre attractif ce métier au service des élèves en situation de handicap.

Je vous remercie de votre attention.